

# *Présentation de la situation financière de la commune de JAIGNES Résultats 2025*



*Étude réalisée par Sébastien BONTE, Conseiller aux Décideurs Locaux*

# Plan

## **I - Indicateurs de gestion**

**A - Dépense**

**B - Recette**

**C - Gestion**

## **II - Indicateurs financiers**

**1 – le Taux d'Épargne Brute**

**2 – le Coefficient de Rigidité des Charges Structurelles**

**3 – le Ratio de Couverture des Charges par le FDR**

**4 – le Ratio d'endettement**

**5 – la Capacité de désendettement**

**6 – le Ratio d'indépendance financière**








## **III - Dette**

## **IV - L'investissement**

## **V – Fiscalité**

## **VI- Constats**

## A - Dépense

		Décembre 2025	Décembre 2024
Nombre de lignes de mandats émises		380	445
Délai global de paiement		15,48	18,23
Taux de représentativité du DGP		99,60 %	95,69 %
Délai de paiement du comptable		1,59	3,31
Délai de paiement de l'ordonnateur		13,89	14,92
Part des mandats payés avec date d'échéance (en nombre)		27,35 %	16,59 %
Part des mandats payés à date d'échéance (en nombre)		7,53 %	23,94 %

Par mise en perspective de l'exercice 2025 avec l'exercice 2024, en qui concerne le suivi de la dépense,

il convient de souligner les principaux points suivants :

1) légère diminution du nombre de lignes de mandats émises (-15%)

2) **nette diminution du délai de global de paiement**, passant de 18,23 jours en 2024 à **15,48 jours** en 2025,

3) sous l'effet de l'amélioration combinée du délai de paiement de l'ordonnateur (stable, -1,03 jour) et du délai de paiement du comptable (-1,72 jours de 2024 à 2025). **Il s'améliore par rapport à 2024 et est à un excellent niveau.**

# I- Indicateurs de gestion

## A - Dépense

<b>RESULTAT GLOBAL</b>				
	Nombre	Taux (%)	Montant	Enjeu financier (%)
Lignes de mandats CHD reçues	23		400 920,40	
Exécution	23	100,00	400 920,40	100,00
Prises en charge	23	100,00	400 920,40	100,00
Rejets	0	0,00	0,00	0,00
Erreurs	0	0,00	0,00	0,00
<b>Erreurs Patrimoniales Significatives</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>





Les objectifs du CHD sont de trois ordres :

- effectuer **des contrôles plus ciblés** recentrés sur les véritables risques et enjeux financiers
- de mettre en place **des contrôles plus personnalisés** en assurant une meilleure complémentarité entre les services de l'ordonnateur et ceux du comptable par la mise en place de bonnes pratiques
- améliorer la qualité de la prestation dépense et notamment d'**accélérer le paiement**.

Le Taux d'Erreur Patrimoniale Significative (TEPS) est au centre du dispositif : un TEPS inférieur à 2 % indique une gestion plutôt satisfaisante de la dépense. Au-delà de ce seuil de 2 % il révèle quelques difficultés à ce sujet.

**Concernant Jaignes, le TEPS s'établit à 0,00 % en 2025. Il s'améliore par rapport à 2024 et est à un excellent niveau.**

## B - Recette

		Décembre 2025	Décembre 2024
Nombre de lignes de titres émises		77	92
Taux de recouvrement par collectivité exercice courant		100,00 %	100,00 %
Taux de recouvrement par collectivité exercice précédent		100,00 %	100,00 %
Taux de recouvrement par produit			
Délai de recouvrement		38,20	62,00
Moyens d'encaissement en montant et en nombre cumulés			
Moyens d'encaissement en régie en montant cumulé			
Montant moyen des actes de poursuites			

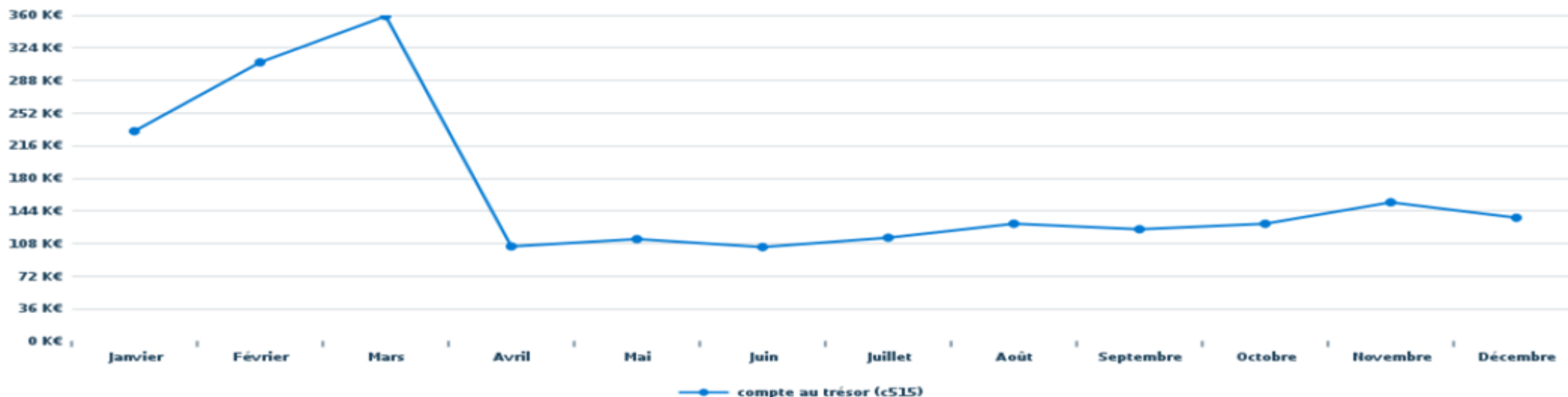
Par comparaison de l'exercice 2025 avec l'exercice 2024,

l'analyse de la recette permet de relever les principaux points suivants :

- 1) diminution du nombre de lignes de titres émises (-17%)
- 2) taux de recouvrement sur exercice courant et précédent

## C - Gestion

L'évolution de la trésorerie



En 2025, la commune n'a pas enregistré de tension sur sa trésorerie.

La variation de trésorerie en début d'année s'explique par le solde du remboursement anticipé des emprunts contractés pour financer l'avance de TVA et l'attente des subventions le solde des disponibilités passant de 220 k€ au 1<sup>er</sup> janvier à 140 k€ au 31/12, soit une diminution de 80 k€.

Aucun tirage de ligne de trésorerie n'a été effectué au cours de l'exercice.

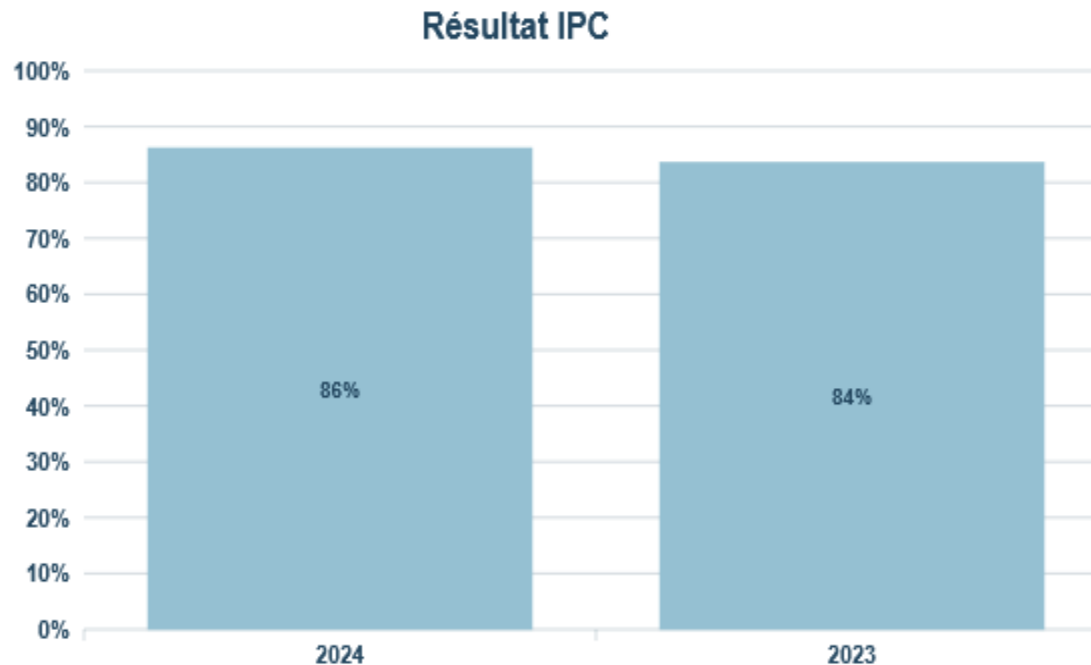
Au 24/02/2026, la trésorerie communale reste quasiment au même niveau et s'élève à 136 k€, ce qui confirme la bonne gestion de la commune et permet des marges de manœuvre.

## C – Trésorerie / IPC

L'Indicateur de Pilotage Comptable (IPC) représente un outil partagé entre le l'ordonnateur et le comptable permettant de cibler des actions en vue d'améliorer la qualité comptable

**Cet indicateur ne vise nullement à se prononcer sur la qualité de la gestion d'une collectivité, sur la qualité de son financement ou sur sa solidité financière.**

S'agissant de la ville de Jaignes, il est observé une stabilité de l'indicateur de 2023 à 2024 (23 items validés sur 23). **L'IPC sera à nouveau à 100 % pour 2025.**



## II – Indicateurs financiers

Evolution des produits et des charges réels	2021	2022	2023	2024	2025	2024/2025	2021/2026
<b>Produits réels de fonctionnement</b>	<b>223013</b>	<b>237167</b>	<b>249411</b>	<b>262055</b>	<b>251849</b>	<b>-4,05 %</b>	<b>13,00 %</b>
Ressources fiscales	173482	200323	211041	220505	218810	-1,00 %	26,00 %
Dotations et participations	23974	32580	27677	37207	23869	-55,00 %	-0,45 %
Autres produits	25556	4263	10693	4343	9170	52,00 %	-64,00 %
<b>Charges réelles de fonctionnement</b>	<b>191669</b>	<b>179116</b>	<b>220614</b>	<b>215400</b>	<b>212367</b>	<b>-1,42 %</b>	<b>10,80 %</b>
Charge de personnel	59162	56617	48421	50094	40624	-23,00 %	-31,00 %
Subventions, participations et contingents	59261	47604	55528	59168	59277	0,18 %	0,02 %
Charges financières	7801	8662	16415	22597	23342	-3,20 %	100,00 %
Autres charges	65445	66233	100250	83541	89124	6,26 %	36,00 %

### Constat général : double constat

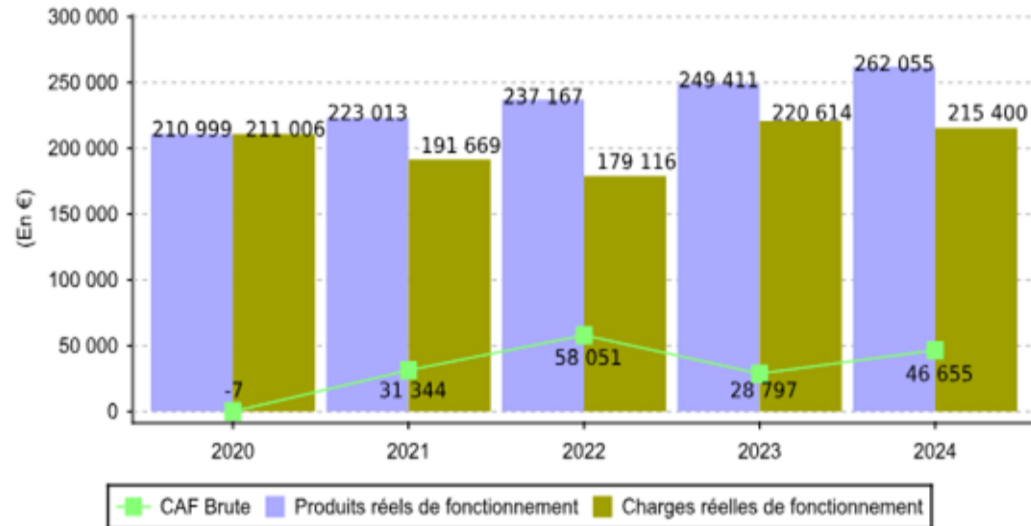
- d'une baisse des produits de 4% par rapport à 2024, mais d'une hausse quasi continue de 13% sur 5 ans
- d'une baisse des charges de 1,42% par rapport à 2024, et d'une hausse contenue de 10,8% sur la même période.

Il faut surtout souligner que les produits ont connu une augmentation plus marquée (+28,6k€) que celle des charges (+20,7k€) dans un contexte général très difficile.

### A retenir :

- la hausse des ressources fiscales est due uniquement à la hausse des bases fiscales (3 années à plus de 3%) et impact indirect dans le calcul de la DGF
- difficultés de liquider et de recouvrer certaines taxes (défaut ou mauvaises déclarations en matière de TAM,)
- maintien de l'attribution de compensation à 47,6 k€
- chute des DMTO depuis 2023 (de 33k€ en 2022 à 18 k€ en 2024 et 15k€ en 2025)
- bonne maîtrise des charges de personnel
- poids du financement du SIRP dans les charges de la commune

EVOLUTION DE LA CAF BRUTE



La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

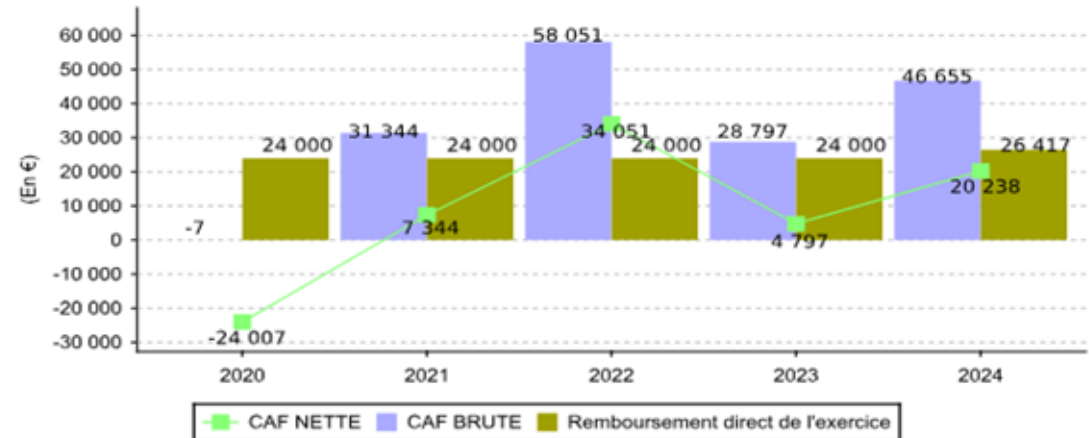
A fin 2024, la CAF brute de la commune était de 46 k€. A fin 2025, elle est de 39,5 k€.

Ce bon résultat est autant dû à la maîtrise des charges de fonctionnement qu'à la progression des recettes.

L'augmentation de la CAF brute a permis à la commune de recourir à l'emprunt pour financer plusieurs projets d'investissements.

Pour rappel, la CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

EVOLUTION DE LA CAF NETTE



La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

# II – Indicateurs financiers

## 1 – le taux d'épargne brute

Le taux d'épargne brute est un indicateur majeur de l'analyse de la solvabilité, qui complète l'étude de la capacité de désendettement.

Il exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont disponibles pour rembourser la dette et pour investir.

○ Calcul : CAF brute / recettes réelles de fonctionnement

CAF brute	39 482,00 €
/ recettes réelles de fonctionnement	251 849,00 €
<b>TAUX ÉPARGNE BRUTE</b>	<b>15,68 %</b>

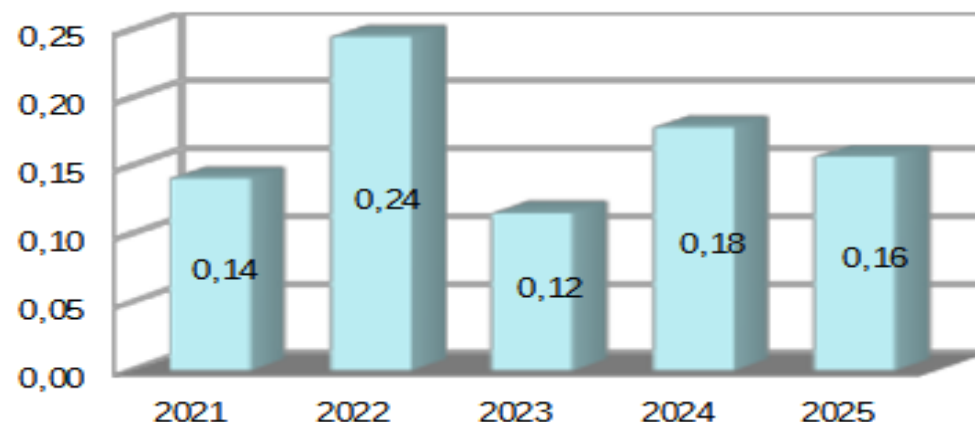
○ Positionnement :

communes moins de 10.000 hab :

- bonne gestion > 15 %
- seuil d'alerte < 10 %
- seuil de criticité < 7 %

communes plus de 10.000 hab :

- bonne gestion > 12 %
- seuil d'alerte < 9 %
- seuil de criticité < 5 %



# II – Indicateurs financiers

## 2 – le Coefficient de Rigidité des Charges Structurelles (RIGID)

Le ratio de rigidité des charges structurelles permet d'apprécier la proportion des dépenses «obligatoires », à savoir les charges de personnel, les contingents et participations (par exemple la participation des communes aux services départementaux d'incendie et de secours) et les charges d'intérêts par rapport aux produits de fonctionnement réels.

Plus ce ratio est élevé, plus la marge de manœuvre de la collectivité est faible.

○ Calcul : charges de personnel + contingents et participations + charges d'intérêts / recettes réelles de fonctionnement

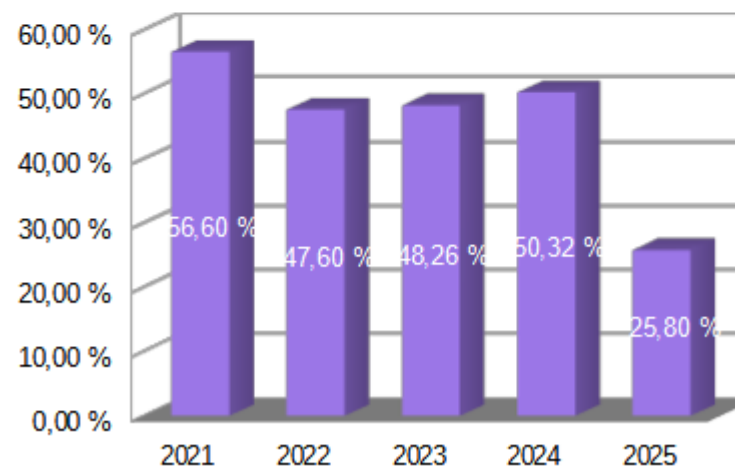
charges de personnel	40 624 €
contingents et participations	0 €
charges d'intérêts	24 342 €
recettes réelles de fonctionnement	251 849 €
<b>Ratio RIGID</b>	<b>25,80 %</b>

○ Positionnement :

- médiane nationale de la strate 2025 : 49 %
- seuil d'alerte > 50 %

○ Observations :

En 2025, 25,80 % des recettes sont mobilisées pour financer les dépenses obligatoires



## II – Indicateurs financiers

### 3 – le ratio de couverture des charges par le fonds de roulement (FDR)

Le ratio de couverture des charges par le fonds de roulement, exprimé en nombre de jours, a pour objet d'apprécier la capacité de la collectivité à couvrir ses charges courantes par ses réserves, sans risque de rupture des paiements. Un ratio insuffisant pourra se matérialiser par une trésorerie insuffisante et la mise en place d'ordres de priorité.

○ Calcul :

Fonds de roulement (FDR)	131 530 €
X 365 JOURS	365
/ charges réelles de fonctionnement	212 367 €
<b>COUVERTURE PAR FDR EN NOMBRE DE JOURS DE CHARGES</b>	<b>226,06</b>

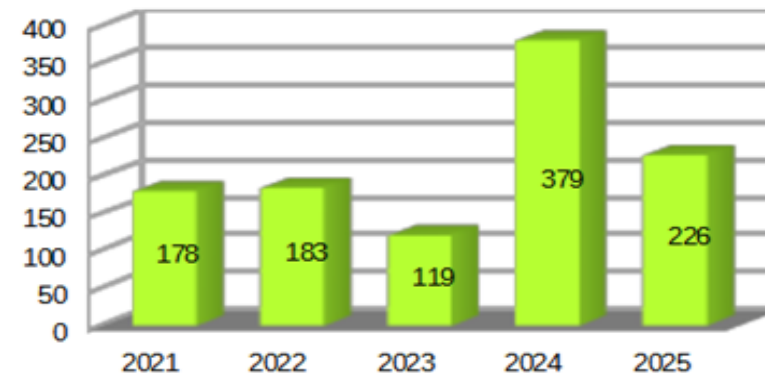
Le niveau du FDR en nombre de jours de charges n'est pas normé.

○ Positionnement :

- Moyenne départementale de la strate en 2025 : 101 jours en 2024
- bonne gestion > 60 à 120 jours
- seuil d'alerte < 60 jours
- seuil de criticité < 30 jours

○ Observations :

Un fonds de roulement insuffisant ou négatif est susceptible de générer des problèmes de trésorerie, voire le recours à une ligne de trésorerie.



## 5 – la capacité de désendettement en années de CAF brute (DESEND CAF)

La capacité de désendettement, également appelée ratio de solvabilité, permet d'apprécier le poids de la dette par rapport à la CAF brute et la capacité de la collectivité à recourir à l'emprunt.

Ce ratio est primordial pour apprécier la situation financière d'une collectivité locale.

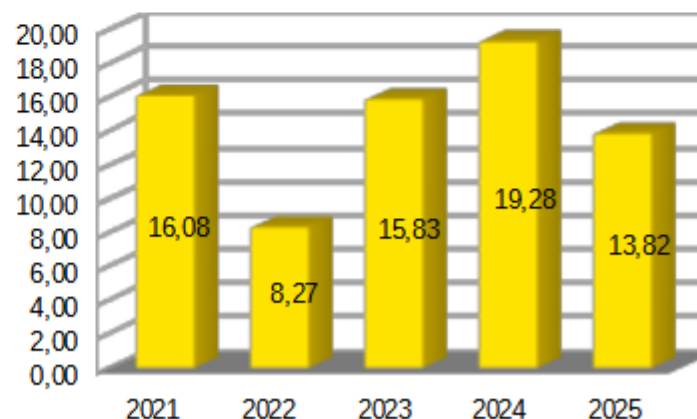
Ainsi et toutes choses égales d'ailleurs, il permet d'apprécier la durée de remboursement de la dette à un instant «T» par affectation totale de la CAF brute.

○ Calcul :

encours total de la dette au 31/12/N	545 750,00 €
/ CAF BRUTE	39 482,00 €
<b>RATIO DÉSENDETTEMENT (en années)</b>	<b>13,82</b>

○ Positionnement :

- médiane nationale de la strate 2025 : 3 années en 2024
- seuil d'alerte > 7 années
- seuil de criticité > 10 années
- plafond national de référence : 12 années



# III – Endettement

75000 JAIGNES

Arrêtée à la date du 31/12/2025

Nombre d'emprunts : 4

Numéro de l'emprunt	Prêteur	Date de versement des fonds	Date de fin	Durée en mois	Taux nominal	Type taux	Périodicité	Capital initial	Capital restant dû	Echéances mandatées de l'année 2025		
										Amortissement cumulé de l'année	Intérêts cumulés de l'année	Echéances cumulées de l'année
1641												
900445190332	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	27/01/16	01/12/42	288	1.75	F	S	600 000,00	408 000,00	24 000,00	15 635,61	39 635,61
901055660033	CREDIT AGRICOLE	04/06/24	15/12/27	36	4.138	F	T	65 000,00	0,00	65 000,00	841,59	65 841,59
901062740133	CAISSE DES DEPOTS	30/07/24	03/05/54	360	3.4		T	145 000,00	137 749,99	4 833,34	4 352,45	9 185,79
901069830633	CREDIT AGRICOLE	06/09/24	02/06/25	24		V	T	260 000,00	0,00	260 000,00	3 512,30	263 512,30
<b>Total du compte 1641</b>								<b>1 070 000,00</b>	<b>545 749,99</b>	<b>353 833,34</b>	<b>24 341,95</b>	<b>378 175,29</b>
<b>Total global</b>								<b>1 070 000,00</b>	<b>545 749,99</b>	<b>353 833,34</b>	<b>24 341,95</b>	<b>378 175,29</b>

Un désendettement maîtrisé. Le recours à des lignes de trésorerie temporaires a permis de financer les attentes de remboursements de subventions et de Tva sans augmenter l'endettement et de maintenir une trésorerie saine.

# IV – Les opérations d'investissement

Depuis 2020, la commune a investi une somme totale de 1 105 k€, soit une moyenne annuelle de 221 k€.

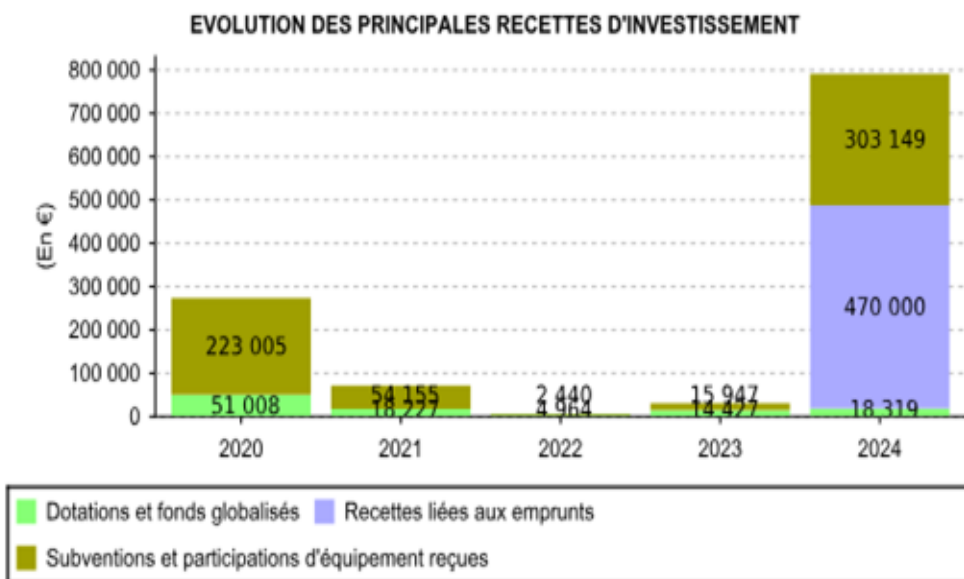
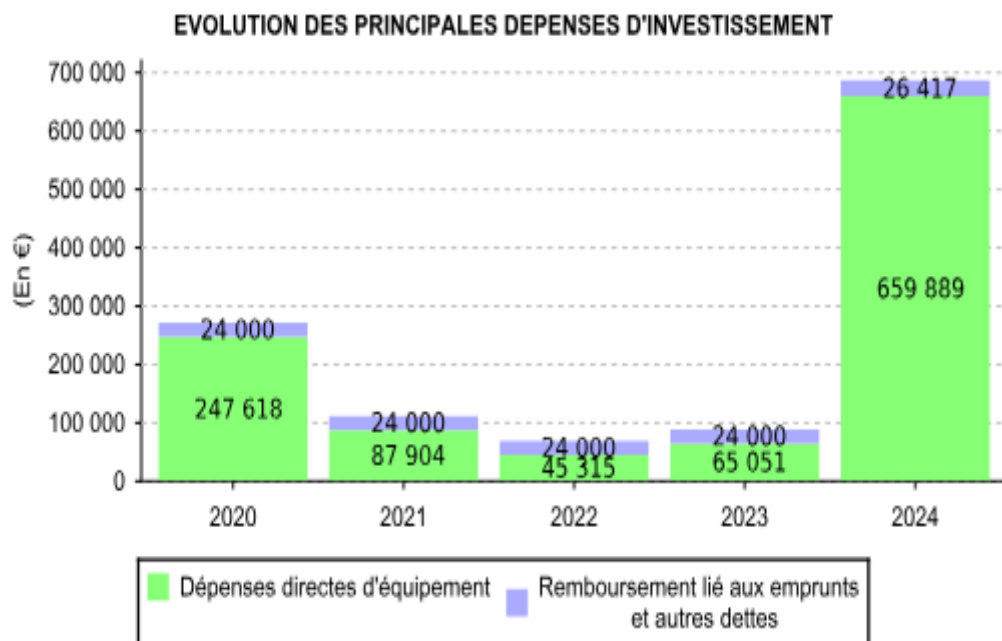
Cette somme représente une moyenne annuelle de 690€/ha contre 450 €/ha pour la strate départementale, ce qui représente un taux très élevé pour une commune de – 500 habitants.

La commune de Jaignes a mené une politique soutenue et régulière en matière d'investissements, orientée uniquement sur le financement d'équipements collectifs (trottoirs, chaussée et voirie, immeubles/hangar...). Et l'acquisition d'actifs (terrains...)

En 2025, la commune a dépensé 39 k€.

Le taux de subventionnement des dépenses d'équipement sur la période 2021-2025 est de plus de 70 %.

**On constate une forte augmentation patrimoniale de l'actif de la commune.**



## IV – FISCALITE

DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Population légale	318 habitants			
Nombre de foyers fiscaux	194			
Part des foyers non imposables	48,5 %	45,5 %	41,5 %	56,5 %
Revenu fiscal moyen par foyer	32 203	34 586	37 862	28 876

DONNÉES ÉCONOMIQUES	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
<b>Nombre de logements</b>	154			
-> dont part de résidences secondaires	7,8 %	9,1 %	9,4 %	17,8 %
-> dont logements vacants	6	0	0	2
Valeur locative nette des résidences secondaires	41 594			
<b>Bases communales imposées en foncier bâti</b>	257 260			
-> dont % locaux d'habitation ordinaire	93,5 %	53,9 %	68,2 %	85,8 %
-> dont % locaux d'habitation à caractère social	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,3 %
-> dont % locaux d'habitation soumis à la loi de 1948	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
-> dont % autres locaux passibles à la TH (%)	0,0 %	0,2 %	0,1 %	0,2 %
-> dont % locaux à usage professionnel ou commercial	6,5 %	17,2 %	12,9 %	7,1 %
-> dont % établissements industriels et assimilés	0,0 %	28,8 %	18,9 %	6,7 %
<b>Nombre d'établissements imposés à la cotisation foncière des entreprises</b>	10	18	19	17
-> dont au profit de la commune	0	0	0	0
-> dont au profit du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ)	10	18	19	17
<b>Nombre d'entreprises imposées à la cotisation minimum de cotisation foncière des entreprises</b>	17	23	25	20
-> dont au profit de la commune	0	0	0	0
-> dont au profit du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ)	17	23	25	20

## VI – Principaux constats

**Constat général** : L'exercice 2025 témoigne d'une situation financière qui poursuit son redressement et s'améliore par rapport à 2024 avec le maintien de l'autofinancement de la collectivité. Sous le double effet d'une hausse des produits et d'une diminution des charges, ce dernier peut offrir de nouvelles marges de manœuvre, certes toujours limitées, pour les exercices à venir.

L'amélioration constatée des ratios financiers prudentiels tels le ratio de couverture des charges par le fonds de roulement ou encore le taux d'épargne brut vient illustrer ce phénomène.

La commune a été bien redressée et est dans une situation plus favorable.

### **Points forts**

- bonne maîtrise des charge
- fonds de roulement et niveau de trésorerie saine
- conduite d'une politique d'investissement ambitieuse sur les derniers exercices
- taux de subventionnement des opérations d'investissement élevé
- fiscalité maîtrisée

### **Points de vigilance**

- Son niveau d'endettement à maîtriser
- Poids des dépenses liées au SIRP

### **Perspectives**

- Priorité à la réalisation de l'opération immobilière pour retrouver des ressources internes
- Optimisation des recettes et recouvrement des taxes
- Ralentissement des opérations d'investissements, au moins pour 2026.